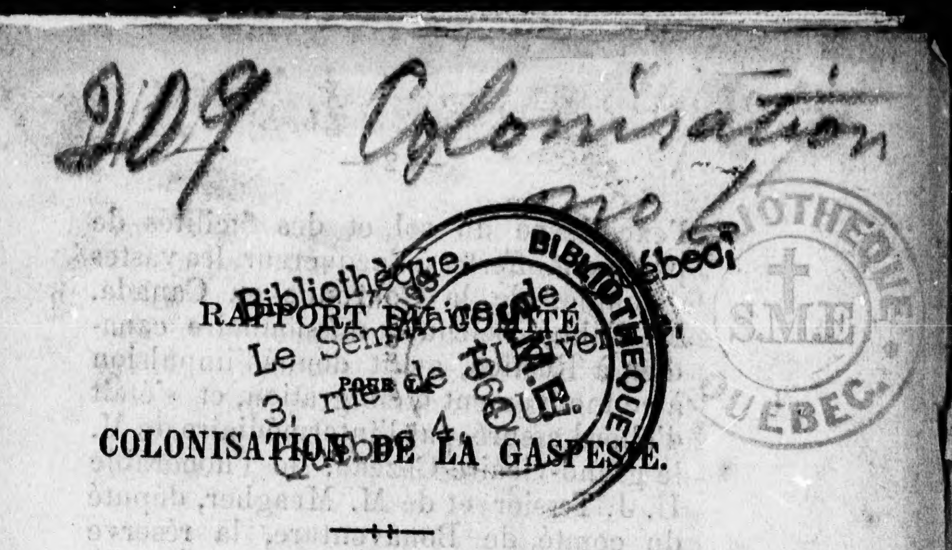


RAPPORT DU COMITÉ

POUR LA

COLONISATION DE LA GASPÉSIE.

Dans le cours de l'automne de 1860, un certain nombre d'Acadiens, partis de Rustico, paroisse située sur la côte nord de l'île du Prince-Edouard, vinrent visiter les terres du canton de Métapédiac, dans le comté de Bonaventure, avec l'intention de s'y fixer. Sur le nombre des visiteurs, quatre familles et trois jeunes gens se décidèrent à hiverner dans la forêt et à commencer de suite des défrichements. Une partie de la population acadienne, comprenant une forte proportion de jeunes gens, voulait alors émigrer de l'île du Prince Edouard, où la tenure incertaine des terres à bail emphytéotique, avec des termes variant de 20 à 99 ans,—la pauvreté relative et l'exiguité du territoire cultivable disponible, n'offrent au cultivateur et au colon aucun des puissants avantages que présentent, sous les rapports de la libre tenure, de

l'excellence du sol, et des facilités de paiement offertes à l'acquéreur, les vastes domaines de la Couronne en Canada. M. l'abbé Belcourt, missionnaire canadien à Rustico, avait donné l'impulsion à ce mouvement d'émigration, et s'était d'abord assuré, par l'intermédiaire de M. le grand-vicaire Cazeau, de l'honorable U. J. Tessier et de M. Meagher, député du comté de Bonaventure, la réserve d'une certaine étendue de terre dans le canton de Métapédiac pour y diriger cette émigration.

Dès le mois de mai de l'année suivante (1861), environ cent trente nouveaux colons émigrèrent de Rustico et vinrent s'établir à Métapédiac, encouragés par des rapports favorables sur la qualité du sol et par l'espoir que le gouvernement allait faire ouvrir un chemin dans l'établissement.

D'autres immigrants vinrent grossir ce petit groupe jusqu'à l'automne, où la population comprenait 22 familles et 16 jeunes gens, formant 155 âmes. Ces pauvres colons étaient dans un état très-précaire et sans moyens de se procurer les choses les plus indispensables à leur situation ; mais les circonstances pénibles où ils se trouvaient n'étaient pas ignorées de ceux qui avaient à cœur la fondation de cette petite colonie, et une

souscription pour lui venir en aide, faite sur la proposition de M. Rameau, entre un certain nombre de citoyens de Québec (mai 1861), rapporta la somme de $126, qui fut destinée à l'achat de grains de semence et de certains outils de première nécessité et transmise à cette fin à M. l'abbé Saucier, missionnaire des Sauvages Micmacs, à la rivière Ristigouche, qui s'intéressait fort au succès de l'établissement nouveau et se chargea volontiers de faire l'emploi de ces deniers et d'en distribuer le produit entre les colons.

Dans le mois d'août de la même année, le gouvernement appliqua, à même les fonds affectés à la colonisation, une somme de $200 à l'ouverture d'une route de sortie du premier rang du canton vers l'intérieur de l'établissement acadien. Avec cette somme, on ouvrit la route à une distance de $1\frac{3}{4}$ mille, sur une largeur de 20 pieds. C'est à l'extrémité de ce chemin que les colons ont élevé une humble chapelle temporaire, où ils se réunissent tous les dimanches pour prier en commun : témoignage touchant de leurs sentiments religieux et de leur attachement à la foi de leurs ancêtres.

La presse avait signalé le courant d'immigration acadienne qui commen-

çait à se diriger vers la Gaspésie. Plusieurs articles et correspondances avaient paru à ce sujet dans les journaux français du pays, et l'opinion publique favorable au mouvement, engagea les amis et protecteurs des Acadiens immigrés à donner suite à la souscription privée faite en mai, et à en ouvrir une aux bureaux du *Courrier du Canada*, pour le même objet. Ce journal s'exprimait ainsi dans son premier Québec du 14 octobre 1861 :

« L'immigration acadienne est assuré-
« ment l'une de celles qui mérite le plus
« d'être encouragée. Tout le monde sait
« que l'Acadien est sain et vigoureux, de
« mœurs chastes et simples, ayant même
« origine, professant la même foi, parlant
« la même langue que les Canadiens-Fran-
« çais. *Huit cents jeunes garçons*, comme le
« dit M. l'abbé Belcourt dans la lettre que
« nous avons publiée le 9 octobre, sont
« prêts à émigrer de l'île du Prince-
« Edouard. Prendront-ils la route du Ca-
« nada ou du Nouveau-Brunswick ? Ils in-
« clinent, en ce moment, paraît-il, pour cette
« dernière contrée. Mais il ne faudrait que
« bien peu de chose pour les déterminer à
« venir rejoindre leurs frères de Métapédiac.
« Il suffirait, selon M. Belcourt, de leur
« faire passer £20 au printemps et autant à
« l'automne pour arriver à établir un fort
« courant d'émigration vers la Gaspésie.

" D'autre part, les missionnaires et d'au-
" tres personnes honorables écrivent qu'il
" est très-urgent de venir au secours des
" Acadiens déjà établis à Métapédiac, car
" à défaut d'aide, ils auront fort à souffrir
" cet hiver. Il y a disette de farine et plu-
" sieurs manquent de haches, de scies, etc.

" En de telles circonstances, des amis de
" cette immigration ont songé à ouvrir une
" souscription pour venir en aide tant à
" ceux de Métapédiac qu'à ceux de l'île du
" Prince-Edouard. Une somme de $178,
" déjà recueillie hier et avant-hier, va per-
" mettre de faire face aux premiers be-
" soins.

" La liste de souscription reste ouverte
" au bureau du *Courrier du Canada*, et l'on
" recevra avec reconnaissance tous les dons,
" si modiques qu'ils puissent être, que vou-
" dront bien nous faire parvenir les amis
" des Acadiens, qui ont cette œuvre à
" cœur."

Cette liste se couvrit en quelques semaines de signatures, et le montant des souscriptions s'éleva à la somme de $606.25.

En même temps qu'on faisait appel à la sympathie et à la générosité du public, un comité de citoyens s'organisait provisoirement pour diriger et encourager le mouvement de l'immigration acadienne dans la Gaspésie. Les deniers alors recueillis furent mis à la

disposition de ce comité, qui fit de suite parvenir aux colons, par l'intermédiaire de M. l'abbé Saucier, des outils et instruments, tels que scies, haches, limes, pioches, tarières, une charrue, 12 quarts de farine et 2 quarts de pois, au montant collectif de $148. Ces secours étaient bien peu de chose pour une population de 155 personnes, qui se trouvait sans ressource au milieu de la forêt ; aussi le comité dût-il, dès le commencement de décembre, ordonner la remise d'une somme de $150 à M. l'abbé Saucier pour subvenir aux besoins les plus pressants de la colonie et lui procurer les choses de première nécessité.

Imitant le mouvement qui avait pris naissance à Québec, la société de colonisation de Montréal, la *Gazette de Sorel* et le *Courrier de St-Hyacinthe*, ouvrirent aussi des listes de souscriptions dans leurs bureaux respectifs en faveur de l'immigration acadienne et la colonisation de la Gaspésie. A Québec, les souscripteurs furent convoqués en assemblée générale par le comité provisoire dans le but d'élire un comité qui serait chargé de l'emploi des deniers de la souscription et de tout ce qui a trait à l'œuvre de l'immigration acadienne. Les souscripteurs dont les noms

suivent furent nommés pour composer ce comité :

M. l'Abbé J. Auclair,
" " T. Charest,
L'hon. U. J. Tessier,
M. Vital Têtu,
M. l'Abbé A. Racine,
" " R. Casgrain,
M. le Dr. J. Landry,
M. J. D. Brousseau, M. P. P.,
M. Abraham Hamel,
M. le Dr. O. Robitaille,
M. le Dr. F. A. H. LaRue,
M. P. Vallée,
M. le Dr. J. C. Taché,
M. Henri Parent,
M. A. A. Boucher,
M. Ernest Gagnon.

L'honorable M. Tessier fut choisi pour être le président de ce comité, qui prit nom " Comité pour la colonisation de la Gaspésie", et auquel furent remis les deniers de la souscription.

Outre la somme recueillie au *Courrier du Canada*, le comité a de plus reçu $234.50 de la *Gazette de Sorel*, $54 du *Courrier de St.-Hyacinthe*, et $14.50 des élèves du collége de Nicolet, formant avec la première souscription de Québec, y compris $1.50, amendes imposées aux membres du comité pour absence des assemblées, un total de $1036.75. A

même ces deniers, le comité a transmis en différents temps à M. l'abbé Saucier, qui s'est chargé avec zèle d'en faire l'emploi pour les colons, une somme de $675, qui a été dépensée en achat de provisions et d'autres articles indispensables.—L'état de compte qui accompagne ce rapport, fait voir qu'il reste entre les mains du comité une balance disponible de $170.75

Le comité mentionne aussi avec plaisir le fait que, dans l'automne de 1861, des membres du clergé et plusieurs habitants notables du comté de Bonaventure firent parvenir aux colons de Métapédiac des effets et provisions pour une valeur de plus de $160.

En février 1862, le gouvernement transmit à M. l'abbé Saucier, à titre d'avance aux colons, une nouvelle somme de $200, qui devait être remboursée en travaux sur la route de colonisation du canton : ce qui a été fait.

Grâce aux secours ainsi obtenus, ces pauvres gens purent passer le rigoureux hiver de 1861-1862. Laissés à leurs propres ressources, ils eussent été dans la nécessité de se disperser et de louer leur travail pour subsister, ce qui aurait gravement compromis, si non ruiné tout à fait l'avenir de cette intéressante petite colonie.

Au printemps (1862), par les efforts réunis des amis de la colonisation, il fut expédié à nos courageux colons des grains et des pommes de terre pour ensemencer leurs défrichements ; malheureusement, par suite de délais survenus dans le transport, cet envoi ne leur parvint que fort tard, et les grains, tardivement semés, ne purent parvenir à pleine maturité ; mais les légumes, qu'on avait pu semer à temps, rapportèrent abondamment.

Dans le cours de l'été, on transmit encore aux colons 20 quarts de lard, 20 quarts de farine et 10 quarts de biscuit se montant à $360. Une allocation de $1000 avait été accordée par le gouvernement (juillet 1862) pour prolonger et compléter la route commencée l'année précédente, laquelle offre maintenant un assez bon chemin, qui conduit à l'intérieur du canton. Il a aussi été construit un bac ou chaland pour traverser la rivière Métapédiac, qu'il fallait auparavant passer en canot avec difficulté et quelquefois même avec danger.

Dans le lopin de terre qu'embrasse la colonie acadienne, se trouvent dix-neuf lots que l'agent local des terres de la Couronne avait marqués au nom de quelques personnes étrangères au canton et qui, lors de l'établissement des A-

cadiens sur ces lots, n'y avaient point commencé de défrichements. Le comité a fait des démarches dans le but d'assurer le titre de propriété de ces terres aux colons qui les occupent, et croit à propos d'affecter les deniers restant en caisse au réglement immédiat de cette difficulté.

De nouveaux immigrants n'avaient pas tardé à venir se joindre à leurs frères de Métapédiac, et, en octobre 1862, la population de l'établissement acadien était de 40 familles, formant avec les jeunes gens non mariés un total de 261 personnes comme le fait voir le recensement nominal qui accompagne ce rapport. Le 3 novembre, arrivèrent deux nouvelles familles et un jeune homme, en tout 8 personnes, ce qui, joint à quatre nouvelles naissances, porta à 273 âmes le chiffre de la population. Il y avait eu jusqu'à cette époque un mariage, quatre décès et seize naissances dans l'établissement; il avait été pris 56 terres, sur chacune desquelles on comptait de deux à dix acres de défrichement. Aujourd'hui, le canton renferme cinquante familles, qui, suivant la proportion de jeunes gens et d'enfants que donne le recensement de l'automne dernier, doivent former une population de 326 personnes. Nos industrieux colons se sont construit de petites maisons en troncs d'arbres bien

équarris, et, comme ils manquent de tuyaux et de poëles, ils ont remédié à cet inconvénient par des cheminées de terre, où les bûches enflammées servent à chauffer et à éclairer la famille. Quelques-uns ont déjà 12, 15 et même 18 arpents en état d'être semés au rateau. Malheureusement la gelée est venue détruire une partie de leurs grains, qui avaient été semés trop tard, et ces courageux défricheurs, malgré leurs rudes et constants travaux, se trouvaient encore cet automne, à l'approche d'un long hiver, dans des circonstances pénibles de dénûment et de misère. Le comité prenait des mesures pour venir à leur secours, lorsque l'éloquent appel fait en leur nom " à la bonne et charitable ville de Québec " par M. le V. G. Mailloux, actuellement curé de Bonaventure, a ravivé les sympathies de la ville et des campagnes, et les démarches zélées du clergé et des amis de la colonisation ont été couronnées d'un heureux succès. Il a été fait des dons nombreux en hardes, en effets et en argent, et on continue d'en recevoir de nouveaux tous les jours. Le comité est heureux d'avoir aussi à mentionner le fait que M. le ministre de l'agriculture a affecté une somme de $900 à la continuation des travaux sur la route de colonisation de Métapédiac. Une grande partie de cette somme a été

employée à l'achat de provisions et d'effets, qu'on a fait expédier aux Acadiens et dont la valeur sera remboursée par eux en travaux sur la dite route.

Un mot maintenant de l'endroit où s'est fixée la colonie acadienne.

Le canton Métapédiac, dans le comté de Bonaventure, est situé au confluent des rivières Ristigouche et Métapédiac et forme partie d'un plateau élevé, qui n'a pas moins de 14 à 16 milles de longueur sur 4 à 5 de largeur. " Cette contrée, dit un correspondant, est couverte des plus beaux bois que fournit le Canada, tels qu'érables, merisiers, cèdres, etc., et le sol d'une nature argileuse y est d'une grande richesse et tout à fait exempt de roches." Notre canton se relie aux établissements acadiens du comté de Bonaventure et du Nouveau-Brunswick, disséminés le long des côtes de la baie des Chaleurs, par le chemin Métapédiac, qui aboutit à la mission des sauvages, à la Pointe à la Croix, et par les grandes routes qui longent la rivière Ristigouche et les deux côtés de la Baie des Chaleurs. Le chemin Métapédiac, partant de la mission des sauvages sur la Ristigouche, suit la vallée de la Métapédiac jusqu'au lac du même nom dans l'intérieur du comté de Rimouski ; de cet endroit, il se confond sur un parcours de 27 milles avec

l'ancien chemin militaire de Kempt, ouvert en 1830, et vient aboutir à la paroisse de Ste.-Flavie sur le St-Laurent. Cette route a une longueur de 97 milles ; elle est ouverte aujourd'hui d'une extrémité à l'autre et met en communication directe les groupes acadiens de la Baie des Chaleurs et ceux que l'on trouve disséminés sur les côtes du Nouveau-Brunswick, avec les populations canadiennes de la rive sud du St.-Laurent ; et par l'effet d'un double courant d'immigration se dirigeant des bords du fleuve à l'intérieur et des paroisses acadiennes de l'île du Prince-Edouard et d'ailleurs vers la vallée de la Métapédiac, une vaste contrée, dont le sol est des plus riches, verra disparaître, dans un avenir rapproché, l antique forêt et surgir les habitations et les cultures d'une population prospère.

Le comité n'a pas besoin de rappeler que ces pauvres émigrés de Rustico sont les descendants de ces Acadiens, autrefois possesseurs des riches domaines de Grand-Pré, de Beau-Bassin, de Beau-Séjour, qui lors de la barbare déportation de 1755, échappèrent au sort de leurs frères et à la cruauté de leurs persécuteurs en s'enfonçant, hommes, femmes et enfants, dans l'épaisseur des forêts, d'où ils se dirigèrent par groupes isolés sur les côtes de la mer et dans les îles du Cap-

Breton et du Prince-Edouard (alors île St.-Jean). On calcule que les Acadiens dispersés dans la Nouvelle-Ecosse, l'île du Cap-Breton, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard forment ensemble aujourd'hui une population d'au moins 80,000 âmes. Ils ont dans l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse deux représentants : MM. Martel et Robichaud ; dans celle du Nouveau-Brunswick un représentant : M. Amand Landry, député du comté de Westmoreland, et dans celle de l'île du Prince-Edouard, un autre Acadien, M. Stanislas Poirier, a aussi fait partie de la législature au dernier parlement. Ils sont aujourd'hui dans l'île du Prince-Edouard au nombre d'environ dix mille âmes, et forment plusieurs paroisses et groupes séparés. L'exiguité du terrain, la qualité comparativement inférieure d'une grande partie des terres cultivables disponibles, la tenure à bail emphytéotique, sont, comme on l'a dit en commençant, les causes qui ont déterminé une partie de la population à émigrer de l'île et à chercher une troisième fois une nouvelle patrie. L'accueil fait aux colons de Métapédiac, la sympathie qu'ils ont rencontrée dans le public, les secours que le gouvernement canadien et des citoyens généreux se sont empressés de leur procurer, auront, nous

n'en doutons pas, le bon effet d'attirer vers ce canton leurs compatriotes disposés à émigrer de leur île. Jusqu'ici, les résultats obtenus ont pleinement répondu à l'attente de ce comité, qui s'est formé surtout dans le but de protéger les immigrants de Métapédiac, et qui continuera de s'intéresser à leur sort et de contribuer, dans la mesure des ressources mises à sa disposition, au succès et à la prospérité de l'établissement qu'ils ont fondé.

A. A. Boucher, *Secr. du Comité.*

Nous donnons ci-dessous une lettre de remercîments adressée par les Acadiens de Métapédiac à leurs bienfaiteurs ; un état nominal de la population en octobre 1862 ; la liste de souscription de 1861 et 1862 et le bilan de la recette et de la dépense :

Messieurs,

« Nous unissons nos cœurs ensemble pour remercier nos bienfaiteurs des assistances qu'ils nous procurent. Nous sommes partis de notre patrie sans moyens, avec de grandes familles, pour venir nous établir en Canada. Arrivés au milieu des bois, nous avons commencé à ouvrir des terres. Nous ne savions comment faire pour soutenir nos familles ;

mais nous mettions nos espérances en la divine Providence. De temps en temps, on nous disait que nous serions secourus, mais comment espérer de l'être, étrangers comme nous étions. Nous ne prétendions guère que de grands bienfaiteurs penseraient à nous dans notre extrême pauvreté. Quelle reconnaissance ne leur devons-nous pas! Non-seulement, nous avons eu des provisions pour nos familles, mais encore des outils pour nos travaux. Nous n'oublierons jamais tant de bontés, car nous avons contracté une grande dette de reconnaissance envers nos bienfaiteurs.

(Suivent les signatures des chefs de famille et jeunes gens non-mariés.)

DÉNOMBREMENT (octobre 1862) DES FAMILLES ACADIENNES ÉTABLIES A MÉTAPÉDIAC.

Deuxième Rang Sud de Métapédiac, (côté Sud.)

Noms des familles.	Hommes.	Femmes.	Enfants.
Pierre Michel,	1	1	1
Chrysostôme Galant,	1	1	4
Thomas Doiron	1	1	2
François Blanchard,	1	1	8
Gracien Pinaud,	1	1	6
Veuve André Pitre,	0	1	5
Côté Nord.			
Veuve Marie Doiron,	0	1	3
Jean Blaquière,	1	1	1
Maurice Blaquière,	1	1	6
Pacifique Doiron, †	1	1	3
Laurent Doiron,	1	1	6

† M. Pacifique Doiron vient d'être nommé juge de paix.

Joseph Galant,	1 sa mère	1	0
Louis Galant,	1	1	1
Pierre Pitre,	1	1	0
Ephrême Galant,	1	0	0

Second rang de la rivière Métapédiac.

Firmin Galant,	1	1	6
Etienne Pitre,	1	1	3
Firmin Pitre,	1	0	0
Vincent Galant,	1	0	0
Gélase Pitre,	1	0	0
Isaïe Galant,	1	0	0
Antime Galant,	1	0	0
Alban Galant,	1	0	0
Joseph Doiron, instituteur	1	1	1

Rang d'Alexandre Adam.

Flavien Doiron,	1	1	8
Simon Martin, ††	1	1	9
Joseph Doiron,	1	1	1
Thomas Doiron,	1	0	0
Veuve Isabelle Pitre	0	1	6

Premier Rang de la rivière Ristigouche.

Gilbert Pitre,	1	1	0
Maxime Pitre,	1	1	3
Bazile Galant,	1	1	6
Gilbert Galant,	1	1	8
Joseph Galant, père,	1	3	3
Alphée Pitre,	1	0	0
Alphonse Doiron,	1	0	0
Léon Galant,	1	1	6
Sévère Pitre,	1	1	6
Damas Galant,	1	1	3
Félix Déroche,	1	0	0

Deuxième rang de la rivière Ristigouche.

Moïse Galant,	1	1	2
Veuve Louise Pitre,	0	1	4

†† La femme de Simon Martin eut en 1861 trois enfants d'une seule couche (2 garçons et une fille) ; ils sont tous trois vivants.

Silvain Pitre,	1	1	3
André Martin,	1	0	0
Pierre Doucet,	1	0	0
Jean Blaquière,	1	0	0
Octave Martin,	1	sa mère 1	son frère 1
Hubert Doiron,	1	1	9
Silvain Hilaire Pitre,	1	1	1
Léon Pitre,	1	1	3
François LeBrun,	1	0	0
Honoré Pitre,	1	1	3
Troisième rang de la rivière Ristigouche.			
Bruno Martin,	1	1	3
Josué Doucet,	1	1	5
Silvestre Galant,	1	1	6
Ignace Galant,	1	0	0
Léopold Pitre,	1	0	0
Sur la rivière Métapédiac.			
Jean Doiron,	1	1	10
Son fils.	1	1	2
	55	44	162

Récapitulation 55 hommes,
44 femmes,
162 enfants,

261 personnes.

I.

SOUSCRIPTION DU 14 MAI 1861.

L'hon U J Tessier,....................................	$ 25,00
M E Rameau,..	10,00
Dr J C Taché,..	8,00
Dr Boutillier, ...	5,00
John Meagher, M P P.,................................	5,00
L'hon L Letellier,......................................	1,00
L'hon A J Duchesnay,................................	3,00
F Vézina, écuier,.......................................	3,00
Lhon E Duchesnay,....................................	2,00

M l'abbé Racine,	2,00
M l'abbé Bélanger,	2,00
MM Brousseau Frères,	2,00
MM A Hamel & Frères,	2,00
M Frs E Hamel,	1,00
Sir N F Belleau,	5,00
Par l'Archevêché et la Cure de Québec,	30,00
Le Séminaire de Québec,	8,00
L'hon J F Armand,	1,00
Sir E P Taché,	2,00
J O Beaubien, M P P.,	1,00
M Hébert, M P P.,	1,00
J C Chapais, M P P.,	1,00
L'hon Jos Cauchon, M P P.,	1,00
F Lemieux, M P P.,	1,00
J Gill, M P P.,	1,00
J Gaudet, M P P.,	1,00
H L Langevin, M P P.,	1,00
J. LeBouthilier, M P P.,	1,00
	$126,00

II.

SOUSCRIPTION OUVERTE EN OCTOBRE 1861.

Mgr l'Evêque de Tloa,	$ 20,00
L'hon U J Tessier,	20,00
J D Brousseau, M P P	20,00
Le Curé de Québec,	10,00
C F Cazeau, Ptre	4,00
A E Aubry, Rédacteur du Cour. du Canada.	4,00
Ernest Gagnon,	4,00
Le Docteur Landry,	15,00
M l'abbé Ant. Racine,	4,00
M l'abbé Jean Langevin,	4,00
Un Ami,	1,00
F G Larue, Notaire	4,00
J H Hardy, Libraire	4,00
Un Ami,	1,00

Un Ami,	1,00
F A H Larue, M D L	4,00
V Tessier,	4,00
A A Boucher,	4,00
Un Ami,	2,00
G H Larue, Avocat	2,00
Un Ami,	1,00
Un Ami,	1,00
Le Commandant Fortin (par autorisation)	5,00
J Z Charest, Ptre	6,00
M l'abbé Catellier,	1,00
F Vézina	5 00
O Robitaille,	2,00
E Chinic,	10,00
L G Baillargé,	5,00
M l'abbé Taschereau,	4,00
M l'abbé Ferland,	4,00
M Faribault,	4,00
L'hon A J Duchesnay	4,00
Stanislas Drapeau,	5,00
M H G Joly, M P P	15,00
M l'abbé Bourret, (Curé de Ste Anne),	4,00
M l'abbé Campeau (Curé de Beaumont,	3,00
M. l'abbé Béland, (Tring)	2.00
M Emile Dumais,	2,00
M l'abbé Huot, (Curé de Ste Foye),	10,00
Un Ami,	1,00
Etienne Parant,	8,00
E R Parant,	2,00
M. le Juge Morin,	4,00
Revd M Hamelin,	5,00
M l'abbé Pilote,	2,00
M l'abbé F A Blouin,	1,00
L'hon P J O Chauveau,	5,00
M l'abbé Verreault,	3,00
M l'abbé Potvin, (curé de St Denis)	2,00
M Vital Têtu,	4,00
M J B Renaud,	5,00
MM Hamel et frères,	8,00
MM Têtu et Garneau,	8,00
L Têtu,	4,00

J B Morissette,	3,00
I Thibaudeau,	8,00
Gaspard Drolet,	1,00
H B Dufort,	2,00
Revd M Henry Hope L L B (Toronto)	4,00
J F Gingras,	1,00
Revd M Tremblay, (Beauport),	2,00
M l'abbé Bélanger, (Deschambault)	4,00
L Fiset,	4,00
A B Sirois,	1,00
Prudent Vallée,	4,00
J C Taché,	5,00
M l'abbé Destroismaisons,	1,00
M l'abbé Dumontier,	1,00
M l'abbé Laberge, (curé de Lorette)	2,00
MM Tessier et Ledroit,	10,00
Dr J E Roy, (Hôpital de la Marine),	2,00
David Dussault,	2,00
E Larue,	1,00
Un Ami,	2,00
Dr Pourtier,	1,00
Montminy et Brunet,	2,00
Charles Langevin,	2,00
L'hon Ls Massue,	4,00
A Lemoine,	4,00
Revd M Lemoine, (Ursulines)	1,00
Ed Rémillard, Ecr, M P P	2,00
Pierre Legaré, Avocat	1,00
M Oct Perron, Eccl du Séminaire,	1,00
M l'abbé Delâge, (curé de l'Islet)	4,00
Dr P M Bardy,	4,00
J B Dionne, St Giles	5,00
M l'abbé Bonneau,	2,00
M l'abbé Baillargeon,	2,00
M l'abbé Drolet,	2,00
M Vohl, Opticien	1,00
M l'abbé J L Beaubien	5,00
L H Blais, Ecr, St Thomas	2,00
Louis Fournier, Ecr J P St Thomas	2,00
M Ed Hamel,	3,00
M Narcisse Dionne, St Giles	4 00

M l'abbé Martineau (St. Charles),	2,00
M. Geo. S Audette,	2,00
M Joly, père	10,00
M A L Cardinal	2,00
M l'abbé Jos Couture,	4.00
M l'abbé D H Têtu,	5,00
Un pauvre Missionnaire,	50
M Eug Panet,	1,00
M Frs Evanturel, M P P	5,00
M P B Casgrain,	1,00
M P Huot,	5,00
M John Burroughs	2,00
MM Peters,	5,00
M Louis Amiot,	2,00
M Jules Méthot,	5,00
M l'abbé Martel,	3,00
Le Juge Taschereau,	10,00
M Henri Taschereau,	1,00
M l'abbé Lahaye,	3,00
M Théophile St Jean,	4,00
M l'abbé Hallé, (vicaire St Roch)	1,00
M F X Paradis,	2,00
M J C Chapais,	5,00
M l'abbé Provancher,	2,00
Un Ami,	2,00
Un missionnaire,	50
M T McGreevy,	20,00
M Frs Gourdeau,	1,00
M l'abbé E Fafard,	1,00
Un Ami de la Cause	1,00
M A Angers,	2,00
M Jean Paquet,	2,00
Un Ami	1,00
M F X Berlinguet	1,00
M J B Bertrand,	1,00
M C Delagrave,	4,00
M Geo Dechêne, Avocat	2,00
M l'abbé Faucher,	4.00
M. O'Leary fils,	1,00
M F X Picher	5,00
Dr Taschereau,	1,00

M l'abbé Z Gingras, Ecureuils........................	2,00
Un Ami,..	50
M P Gauvreau,......................................	2,00
M L P Gauvreau, ...	2,00
M D J Montambault,.................................	1,00
M Louis Goulet,....................................	1,00
M Charles Boisselle,...............................	50
M l'abbé Guilmette, ...	2,00
M Ovide Martineau, Kamouraska,.....................	2,00
M Augustin Gauthier,...............................	1,00
M Benjamin Paqnet, St. Nicolas.....................	1,50
M Ph Jolicœur,.....................................	1,00
M l'abbé L Roy,....................................	2,00
M A Langlois,......................................	25
M F Malouin,.......................................	1,00
M Chs Langlois,....................................	1,00
M F H Prou x,......................................	50
M Elz Nicol,.......................................	1,00
M T Lemieux,.......................................	50
M Ol Moisan..	1,00
M. Rameau,...	5,00
Un Ami,..	1,00
M l'abbé Geo Casgrain,.............................	1,00
Total..........................	563.75

III.

Bilan des affaires de la colonie acadienne de Métapédiac, comprenant la période qui s'est écoulée depuis le mois de Mai 1861 *jusqu'au mois de septembre* 1863.

D.		$	c.
1861			
Mai	Reçu par souscription à Québec..................	126	00
Octobre Novembre	Par souscription faite à Québec..................	606	25

	Par souscription faite à Sorel transmise par l'administration de la Gazette de Sorel.........	234	50
	Par souscription faite à St. Hyacinthe transmise par l'administration du " Courrier de St. Hyacinthe ".............	54	00
	Par souscription faite parmi les élèves du Séminaire de Nicolet......	14	50
	Par amendes imposées aux membres du Comité pour absences des réunions....................	1	50
		1036	75

C.

		$	c.
1861			
Mai	Payé à M. l'abbé Saucier,	125	00
Novembre	Payé à Chinic et Méthot,	148	00
Décembre	Payé à M. l'abbé Saucier,	75	00
1862			
Janvier	Do Do Do	75	00
Mars	Do Do Do	100	00
Avril	Do Do Do	200	00
Mai	Do Do Do	100	00
	Montant souscrit et non payé..........................	43	00
	Balance en caisse..	170	75
		$1036	75
